

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 septembre 2024

Convocation du 5 septembre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 13

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 12 septembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, GUILLEUX.

Absents excusés : Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Sylvie HEUVELINE
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Dominique CHAPON
Mme Nadine LINARD
Mr Thierry LE MARREC
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 05/09/2024
Affichage : 12/09/2024

Secrétaire de séance : Nathalie Legrand

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE ET AVENANT N°4 DE LA GRANDE VARENNE

Par délibération du 24 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SPLA de l'Anjou, les études opérationnelles et la réalisation de l'opération La Grande Varenne, par voie de Traité de Concession d'Aménagement signé en date du 1^{er} décembre 2014, rendu exécutoire le 9 décembre 2014 par visa de la Préfecture.

A cet effet, Alter Public a :

- Acquis les terrains nécessaires,
- Exécuté les travaux d'équipement de ces terrains,
- Réalisé les ouvrages et équipements collectifs intérieurs et extérieurs de la zone
- Procédé à la revente aux différents acquéreurs des lots de terrains définis au plan du lotissement.

L'opération a été réalisée dans le cadre d'une procédure de lotissement dont l'arrêté a été délivré le 24 octobre 2017. Ce lotissement a été baptisée la « Grande Varenne ».

11 lots libres de constructeurs ont été vendus. Les 3 lots de l'îlot A ont été vendus au bailleur social Maine et Loire Habitat.

La totalité des ouvrages d'infrastructures a été remise à la Collectivité et les diverses formalités prévues à la convention permettant de constater qu'Alter Public s'est correctement acquitté de ses obligations ont été exécutées.

Le transfert de propriété des emprises publiques a également été opéré en date du 12 avril 2024.

Le Traité de Concession d'Aménagement étant arrivé à échéance, Alter Public a présenté, conformément à l'article 14 dudit Traité d'Aménagement, les comptes définitifs de l'opération et le bilan de clôture.

Les comptes ont été arrêtés et font apparaître les montants en dépenses et en recettes suivants :

- Le total des dépenses s'élève à 382.263,41 € HT
- Le total des recettes s'élève à 382.263,41 € HT dont la participation d'équilibre de 62.000 euros a été ramenée à 14.429,91 euros.

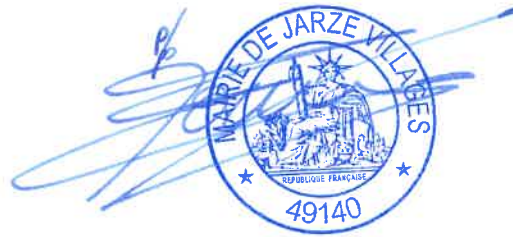
Comme le prévoit la concession d'aménagement notamment dans son article 14 et en application de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, la modification de la participation financière de la commune de Jarzé Villages doit faire l'objet d'un avenant au Traité de Concession d'Aménagement pour en fixer les conditions. Un Avenant n°4 au Traité de Concession est présenté afin d'acter le montant définitif de la participation de la Collectivité s'élevant à 14.429,91 € HT.

- Vu le Code Général des Collectivités,
- Vu le Code l'urbanisme,
- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 24 octobre 2014 et signé le 1^{er} décembre 2014 entre la commune Chaumont d'Anjou devenue commune de Jarzé Villages et la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier La Grande Varenne,
- Vu les avenants 1 à 3 du Traité de Concession d'Aménagement,
- Vu les comptes définitifs arrêtés établi par Alter Public,
- Vu le bilan de clôture présenté par Alter Public annexé à la présente,
- Vu l'Avenant n°4 au Traité de Concession d'Aménagement modifiant le montant de la participation d'équilibre de la Collectivité annexé à la présente,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le présent bilan de clôture pour un montant de 382.263,41 euros hors taxe. La participation d'équilibre de 62.000 euros a été ramenée à 14.429,91 euros. Le trop-perçu de 47.570,09 euros sera reversé à la collectivité à réception d'un titre de recettes,
- D'approuver l'avenant n°4 modifiant le montant de la participation d'équilibre pour la porter à 14.429,91 euros,
- De donner quitus de sa mission d'aménagement à ALTER Public.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.



Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20240909-DEL09092024043-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024